

Service instructeur
2009-5-9-3
Service des Actions Sportives

9^{ème} **Commission** - N° CG-

Service consulté

**CONSTRUCTION DU CENTRE D'ENTRAÎNEMENT ET DE FORMATION
A LA NATATION PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE MULHOUSE SUD ALSACE (CAMSA)**

Résumé : *Ce rapport vous propose de participer financièrement au projet de construction d'un centre d'entraînement et de formation à la natation à MULHOUSE pour un montant de 1 450 000 €.*

1. Le contexte sportif du projet.

Le Mulhouse Olympic Natation (MON) est un club de très haut niveau qui compte régulièrement des sélectionnés et des médaillés olympiques.

Pour mémoire, 7 nageurs du MON ont participé aux derniers Jeux Olympiques de PEKIN en 2008 et 2 médailles d'argent y ont été remportées par Amaury LEVEAUX.

Le club héberge un Pôle France, le seul dans le Haut-Rhin, comptant une douzaine de nageurs de haut rang dont la moitié a un potentiel de niveau mondial.

Dès le retour des JO de PEKIN, le club a entamé la préparation olympique des JO de LONDRES en 2012 : la construction d'un outil d'entraînement et de formation, demandée depuis de nombreuses années par les dirigeants du MON, s'inscrit pleinement dans cet objectif de préparation et d'amélioration des performances et des résultats.

Jusqu'à présent le Pôle France de Natation de Mulhouse s'entraîne à la piscine de l'Illberg qu'il partage avec les nombreux scolaires et le public qui la fréquentent ; il n'a jamais disposé d'installations propres.

Il devenait indispensable d'ancrer définitivement le Pôle France de Natation à Mulhouse en le dotant d'un outil adapté à l'élite et aux besoins du sport de très haut niveau.

La réalisation de ce projet aura aussi un impact sur l'image sportive de notre département car il permettra l'accueil de sportifs venus de toute la France et de l'Europe voire du monde entier.

2. Le descriptif du projet :

C'est au cœur de l'Ill aux Sports, boulevard Stoessel à MULHOUSE, que la CAMSA construira ce centre. A compter du 1^{er} janvier 2010, date de création officielle de la nouvelle communauté d'agglomération, c'est la CARMA qui reprendra la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

D'un coût d'objectif de **5 910 000 € HT**, cette opération s'inscrit dans une démarche de Haute Qualité Environnementale.

Ce projet présenté à la Commission des Sports et de la Vie Associative lors de sa réunion du 22 mai 2008, s'articulera autour :

- d'un bassin de plein air de 10 lignes de 50 m X 25 m, soit une surface de plan d'eau créée de 1 250 m²,
- d'un bassin d'apprentissage et d'animation couvert de 10 m X 8 m, soit une surface de plan d'eau créée de 80 m²,
- d'une salle de musculation de 300 m²,
- de divers locaux annexes et fonctionnels regroupant : le hall d'accueil, 2 unités vestiaires douches, une salle de réunion, des locaux administratifs, un espace de remise en forme (spa et sauna) et une zone de service (bar et boutique).

Début novembre 2009, les travaux de démolition des anciens locaux du site ont démarré.

Le démarrage du chantier est prévu en janvier 2010 et son achèvement en février 2011.

Le Bureau de la CAMSA a approuvé l'avant projet définitif et le plan de financement lors de sa réunion du 8 juin 2009.

L'emprise foncière de l'équipement, délimitée par l'avant-projet définitif, a nécessité la mise en œuvre d'une procédure de rétrocession parcellaire entre la ville de MULHOUSE et la CAMSA.

3. Le plan de financement du projet :

Le coût d'objectif de cette opération s'élève à 5 910 000 € HT, 7 068 360 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

- 1 350 000 € de l'Etat au titre du C.N.D.S,
 - 1 450 000 € de la Région Alsace,
 - **1 450 000 € du Conseil Général,**
 - 1 300 000 € de la CAMSA,
 - 360 000 € de partenaires privés,
- 5 910 000 €

4. La participation départementale :

L'engagement financier attendu du Département s'élève à 1 450 000 €, à parité avec la Région Alsace qui devrait en délibérer début 2010 au plus tard.

Ce concours financier départemental qui interviendra hors conventionnement, s'inscrit dans le partenariat mis en place en concertation avec toutes les collectivités concernées.

Les propositions budgétaires en faveur des moyens d'intervention pour le Sport en 2010 prévoient l'inscription :

- des autorisations de programme au BP 2010, soit 1 450 000 €,
- des crédits de paiement sur les trois exercices budgétaires, soit 500 000 € en 2010, et 2011 et 450 000 € en 2012.

Je vous propose toutefois que notre participation de 1 450 000 € au maximum reste alignée sur celle de la Région, si cette collectivité n'abondait pas sa participation à la hauteur attendue et prévue au plan de financement ci-dessus.

En conclusion, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de 1 450 000 € maximum au projet de construction d'un centre d'entraînement et de formation à la natation à MULHOUSE,

La dépense correspondante soit 1 450 000 € sera prélevée sur le Budget Départemental au chapitre 204, fonction 32, nature 20414-2482-102 à hauteur de 500 000 € en 2010 et 2011 et 450 000 € en 2012,

- de m'autoriser à procéder au versement de la subvention au fur et à mesure de la réalisation de l'opération, dans la limite des crédits de paiement inscrits au titre de chaque exercice budgétaire et conformément à la procédure prévue au règlement financier.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER